



ANTENNES 31

3, impasse Henri Ebelot 31200 Toulouse

Courriel : contact@antennes31.org

L'association ANTENNES 31 s'est constituée pour fédérer les associations de quartier ou de résidents qui, à Toulouse et dans tout le département de la Haute-Garonne, se mobilisent pour une réglementation de l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile et la réduction de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques.

Fédération des élu/es Verts et Ecologistes
247 rue du Faubourg Saint-Martin
75010 Paris

Toulouse, le 27 janvier 2017

OBJET : Fiche de la FEVE sur le compteur Linky

Mesdames, Messieurs,

C'est avec surprise que nous avons découvert, sur votre site, la teneur très lénifiante de la fiche consacrée au compteur Linky.

Passons vite sur quelques incohérences ou approximations :

- par exemple : 700 000 concentrateurs annoncés à juste titre en page 1 ; mais 420 000 en page 3
- sur la candeur désarmante avec laquelle vous relayez les allégations d'ERDF/Enedis en matière de pose¹, alors qu'il est de notoriété publique que les passages en force des sous-traitants, attestés depuis fin 2015 en Bretagne, en Ariège et ailleurs, ne cessent de se multiplier.

Par contre, la méconnaissance du volet sanitaire et technique du dossier Linky dont témoigne, notamment, l'encadré de la page 3 intitulé «*l'avis de la commission santé d'EELV*» nous semble plus inquiétante et dommageable, surtout chez des élus écologistes !

Ainsi, pour sympathique que puisse paraître l'idée – fort complexe à mettre en œuvre dans la pratique – de «demander» à ERDF de «*s'engager à remettre gratuitement un ancien compteur à toute personne en faisant la demande sur la base de symptômes recensés et précisés par un médecin*», elle n'est en aucun cas de nature à régler le problème de l'électrohypersensibilité (EHS) et ce qu'il s'agisse des personnes électrosouffrantes avérées ou de la probabilité d'en voir massivement émerger de nouvelles.

En effet, les basses et moyennes fréquences injectées en CPL sur le 50 Hz du réseau basse tension, pour assurer le fonctionnement du système Linky, ne s'arrêtent pas aux compteurs électriques. Elles se diffusent aussi dans les réseaux domestiques des habitations avec, dans la majorité des cas, des pertes sous forme de rayonnement faute de blindage *ad hoc* des fils électriques. Cela vaut pour les compteurs Linky, mais hélas aussi pour les modèles antérieurs.

Revenir à un ancien modèle ne changera donc rien ou pas grand-chose en matière d'exposition, à plus forte raison dans les zones d'habitat dense, les logements où des câbles électriques courent en façade et les immeubles collectifs, où chacun «bénéficie» aussi des rayonnements des fils des voisins via les murs, planchers ou plafonds. Ce ne serait pas bien grave si les niveaux de champ étaient aussi faibles et les émissions aussi rares qu'Enedis et l'ANFR tentent de le faire croire.

Suite aux tentatives de manipulation de ses travaux, le professeur Le Ruz, du CRIIREM, a maintenu sa recommandation de se tenir à 2 mètres des compteurs – sur la base de mesures ne rendant pourtant compte que d'une petite partie des usages à venir.

¹«*Cependant, en cas de refus, ERDF n'installera pas les compteurs de force... médiateur...*» etc., etc.

Il va de soi que faire des mesures sur une chaîne communicante comportant un seul compteur est très différent de la situation en termes d'émissions que l'on observera avec des grappes de compteurs fonctionnant comme relais les uns des autres et s'envoyant à longueur de journée des signaux techniques (en plus des fameuses données de consommation...).

A ce propos, la notion, à laquelle vous recourez en page 2, de «niveau *moyen* de champ électrique mesuré à 20 cm» (censément inférieur à 0,1 V/m) n'est qu'un artifice statistique dénué de pertinence scientifique et sanitaire dès lors que l'on ignore aussi bien le moment et la durée de la mesure que l'ampleur et la fréquence des pics d'émissions.

On pourrait, de même, trouver un niveau *moyen* de chutes de bombes «très faible» sur 24 h dans une ville que trois salves auront suffi à dévaster; ou de faibles niveaux *moyens* sur 24 h de réchauffement d'un fleuve par des rejets de centrale nucléaire alors même qu'un seul rejet très chaud par jour aura trucidé la quasi-totalité des poissons du voisinage et détruit de nombreux végétaux.

Il convient encore de souligner que le fonctionnement des concentrateurs – mais aussi toutes les nouvelles fonctionnalités plus ou moins «gamifiées» qu'il s'agit de proposer aux futurs clients via leurs téléphones portables, tablettes et ordinateurs – est de nature à accroître rapidement l'électrosmog dans le cas où, comme vous l'indiquez, des données en nombre croissant en viendraient à être transférées «une fois par heure».

M. Monloubou est d'ailleurs très clair sur sa volonté de faire d'Enedis une grande entreprise de Big Data. Or, il faudra ajouter à ses œuvres l'électrosmog créé, en fréquences de type GSM, UMTS et Wi-Fi, par les autres compteurs communicants (gaz, eau...) ainsi que, comme vous y faites allusion dans la fiche, par tous les autres objets connectés (rarement en filaire et très bavards entre eux...) qu'il s'agit, *in fine*, de nous vendre de gré ou de force, souvent à notre insu.

Ajoutons que, dans un contexte où la loi Abeille de février 2015, déjà très expurgée, a tout de même réussi à maintenir, arguments sanitaires à l'appui, l'interdiction du Wi-Fi dans les lieux accueillant des enfants de moins de 3 ans, la perspective d'installer dans les lieux où vivent et dorment ces mêmes enfants des Emetteurs Radio Linky (ou d'autres dispositifs équivalents) fonctionnant en Wi-Fi devrait tout de même vous interroger.

Face à ce véritable enjeu de civilisation – qui pose entre autres la question du devenir des plus fragiles dans un environnement d'où toute «zone blanche» (fût-ce dans l'intimité du domicile !) doit être exclue - il nous semble donc que votre fiche sur le Linky aborde la question des compteurs communicants et des smartgrids par une lorgnette trop étroitement énergéticienne - sans même examiner, soit dit en passant, le côté énergivore* du système Linky et des appareils communicants dont il est censé favoriser l'essor - avec une sérénité désinvolte qui n'est plus de mise.

Vous concluez, à la fin de cette fiche de mars 2016, que le travail correspondant n'est pas définitif. Nous nous en réjouissons et souhaiterions connaître, au plus vite, entre autres dans la perspective des prochaines élections, l'état de vos réflexions ultérieures sur la question.

Dans cette attente, recevez, Mesdames, Messieurs, nos plus cordiales salutations.

Pour le Conseil d'administration collégial
M-F Hébrard

* Avis de l'ADEME sur un des aspects énergivores du système Linky.

<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avis-ademe-linky-201507.pdf>

« L'Ademe précise, dans un rapport de 2015, que le changement du parc de compteurs électromécaniques et électroniques actuels par des compteurs Linky impliquera une augmentation de la consommation électrique annuelle de l'ordre de 0,5 TWh, soit la production d'un mois d'un réacteur nucléaire de 900MW, ou la consommation de 500 000 foyers par an. Cette estimation comprend les consommations des concentrateurs associés (déploiement de 638 000 concentrateurs prévu) et les centres de traitement et de stockage de données (data center) qui consomment des grosses quantités d'électricité. Certains data center dépensent à l'année autant d'énergie que la consommation annuelle de villes de plusieurs dizaines de milliers d'habitants. »